

Aérodrome civil de Payerne

Approbation des plans pour la construction du tarmac civil nord et d'une voie de roulage

Décision du 2 avril 2008

En date du 1^{er} mai 2007, la Communauté régionale de la Broye (COREB) a requis l'approbation des plans pour la construction du tarmac civil nord et d'une voie de roulage.

La demande a fait l'objet d'une consultation, publiée dans la Feuille fédérale du 8 mai 2007.

Le 2 avril 2008, l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) a approuvé les plans autorisant la construction du tarmac civil nord et d'une voie de roulage.

La décision a été notifiée par courrier à la requérante et aux personnes qui ont déposé une opposition motivée auprès de l'Office fédéral de l'aviation civile, dans le délai de mise à l'enquête. Un recours peut être formé auprès du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14.

Le dossier, comprenant le texte intégral de la décision et les actes déterminants, peut être consulté pendant les trente jours suivant la présente publication à l'adresse suivante:

- Service de la mobilité, Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne
- Municipalité de Payerne, Hôtel-de-Ville, 1530 Payerne

15 avril 2008

Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)

Aérodrome civil de Payerne. Approbation des plans pour la construction du tarmac civil nord et d'une voie de roulage

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	15
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	15.04.2008
Date	
Data	
Seite	2344-2344
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 649

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.